

SKI NAUTIQUE

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION DES OFFICIELS

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES JUGES			
NIVEAU	POUR ATTEINDRE CE NIVEAU	POUR MAINTENIR CE NIVEAU	NIVEAU DE TOURNOI
1	Demander une évaluation de son organisme régional ou de SNPC et (ou) participer à une clinique provinciale pour les officiels.	Être juge lors d'au moins un tournoi par année	· Sanctionné
2	Avoir été juge lors d'au moins cinq tournois.	Être juge lors d'au moins deux tournois par année	· Sanctionné · HRC · LCM
3	<ul style="list-style-type: none"> · Avoir été juge lors d'au moins 10 tournois, c.-à-d., · Passer l'examen sur les règlements de SNPC · Avoir participé à une clinique pour les officiels dans les cinq dernières années · Avoir de l'expérience avec la technologie actuelle de contrôle de la vitesse lors d'une compétition à trois épreuves · Suivre le programme complet de formation à domicile/clinique de SNPC · Recommandation favorable a ROC 	<ul style="list-style-type: none"> · Restez actif · Passer l'examen sur les règlements de SNPC tous les cinq ans · Suivre le programme complet de formation à domicile/clinique de SNPC · Recommandation favorable a ROC 	<ul style="list-style-type: none"> · Sanctionné · HRC · LCM · HRM
PAN AM	· Passer l'examen panaméricain de la IWSF	· Satisfaire les exigences de la région panaméricaine	<ul style="list-style-type: none"> · Sanctionné · HRC · LCM · HRM · International · Championnats du monde

******* NOTA :**

Tous les quatre ans, les officiels de SNPC doivent présenter une demande de formulaire d'enregistrement d'expérience (formulaire ROE) et en faire parvenir une copie à leur coordonnateur des officiels régionaux. De plus, pour passer au niveau suivant, les officiels doivent obtenir une recommandation de leur coordonnateur des officiels régionaux.

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION DES OFFICIELS

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES CALCULATEURS			
NIVEAU	POUR ATTEINDRE CE NIVEAU	POUR MAINTENIR CE NIVEAU	NIVEAU DE TOURNOI
1	Demander une évaluation de son organisme régional ou de SNPC et (ou) participer à une clinique provinciale pour les calculateurs	Être calculateur lors d'au moins un tournoi par année	· Sanctionné
2	Avoir été calculateur lors d'au moins cinq tournois	Être calculateur lors d'au moins un tournoi par année	· Sanctionné · PRC (à titre d'assistant)
3	<ul style="list-style-type: none"> · Avoir été calculateur lors d'un total de 10 tournois, c.-à-d. 5 tournois après avoir passé le niveau 2 · Un minimum de trois tournois doivent être des tournois provinciaux (ou un échelon supérieur) · Passer l'examen sur les règlements de SNPC · Les tournois doivent avoir lieu à l'intérieur d'une période de quatre ans 	<ul style="list-style-type: none"> · Deux tournois par année (en moyenne, pendant quatre ans) · Passer l'examen sur les règlements de SNPC tous les cinq ans · Être calculateur lors d'au moins un tournoi provincial (ou plus) 	<ul style="list-style-type: none"> · Sanctionné · HRC · LCM · HRM · International · Championnats du monde

******* NOTA :**

Tous les quatre ans, les officiels de SNPC doivent présenter une demande de formulaire ROE et en faire parvenir une copie à leur coordonnateur des officiels régionaux.

De plus, pour passer au niveau suivant, les officiels doivent obtenir une recommandation de leur coordonnateur des officiels régionaux.

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION DES OFFICIELS

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PILOTES			
NIVEAU	POUR ATTEINDRE CE NIVEAU	POUR MAINTENIR CE NIVEAU	NIVEAU DE TOURNOI
1	Demander une évaluation de son organisme régional ou de SNPC et (ou) participer à une clinique provinciale pour les pilotes Ayez un carte de PCO	Être pilote lors d'au moins un tournoi par année	· Sanctionné
2	· Avoir été pilote lors d'au moins cinq tournois sanctionnés de catégorie 1 · Avoir tiré un total cumulé d'au moins 25 skieurs lors des trois épreuves Ayez un carte de PCO	· Être pilote lors d'au moins un tournoi par année · Tirer un total cumulé de 15 skieurs lors des trois épreuves sur une période de quatre ans	· Sanctionné · HRC
3	· Être un pilote actif de niveau 2 · Avoir piloté lors d'au moins 10 tournois sanctionnés de catégorie 1 · Avoir tiré un total cumulé d'au moins 50 skieurs lors des trois épreuves · Avoir passé l'examen sur les règlements de SNPC · Avoir participé à une clinique provinciale pour les pilotes · Avoir été pilote lors de six tournois sur une période de quatre ans · Avoir de l'expérience avec la technologie actuelle de contrôle de la vitesse lors des trois épreuves Ayez un carte de PCO	· Être pilote lors de six tournois sur une période de quatre ans · Tirer un total de 30 skieurs lors des trois épreuves sur une période de quatre ans · Avoir participé à une clinique provinciale pour les pilotes dans les cinq années précédentes · Passer l'examen sur les règlements de SNPC tous les cinq ans · Être pilote lors de tournois provinciaux (ou un échelon supérieur) sur une période de quatre ans	· Sanctionné · HRC · LCM · HRM
INT	· Être un pilote actif de niveau 3 depuis au moins deux ans · Faire une demande écrite pour passer au niveau international et avoir une évaluation satisfaisante · Avoir été pilote lors des trois épreuves d'au moins deux événements de classement mondial sur une période de quatre ans Ayez un carte de PCO	· Être pilote lors des trois épreuves d'au moins un tournoi sanctionné au cours de l'année précédente · Être pilote lors de huit tournois sur une période de quatre ans, dont au moins trois doivent être des tournois provinciaux, HRC ou d'un échelon supérieur · Recevoir une évaluation de niveau international satisfaisante tous les cinq ans · Passer l'examen sur les règlements de SNPC tous les cinq ans	· Sanctionné · PRC · LCM · PRM · International · Championnats du monde

******* NOTA :**

Tous les quatre ans, les officiels de SNPC doivent présenter une demande de formulaire ROE et en faire parvenir une copie à leur coordonnateur des officiels régionaux.

De plus, pour passer au niveau suivant, les officiels doivent obtenir une recommandation de leur coordonnateur des officiels régionaux.

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION DES OFFICIELS

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES CONTRÔLEURS TECHNIQUES			
NIVEAU	POUR ATTEINDRE CE NIVEAU	POUR MAINTENIR CE NIVEAU	NIVEAU DE TOURNOI
S	<ul style="list-style-type: none"> · Démontrer son aptitude à satisfaire les exigences · Demander/recevoir des recommandations du coordonnateur des officiels régionaux en matière d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> · Être contrôleur technique lors d'un tournoi sanctionné de SNPC par année · Obtenir des évaluations de rendement positives du coordonnateur des officiels régionaux 	<ul style="list-style-type: none"> · Sanctionné
HR	<ul style="list-style-type: none"> · Avoir été assistant du contrôleur technique lors d'au moins deux tournois permettant l'homologation de records · Participer à une clinique nationale pour les contrôleurs techniques ou l'équivalent 	<ul style="list-style-type: none"> · Être contrôleur technique lors d'un tournoi permettant l'homologation des records de SNPC sur une période de quatre ans · Obtenir des évaluations de rendement positives du coordonnateur des officiels régionaux 	<ul style="list-style-type: none"> · Sanctionné · HRC · LCM · HRM · International · Championnats du monde

******* NOTA :**

Tous les quatre ans, les officiels de SNPC doivent présenter une demande de formulaire ROE et en faire parvenir une copie à leur coordonnateur des officiels régionaux.

De plus, pour passer au niveau suivant, les officiels doivent obtenir une recommandation de leur coordonnateur des officiels régionaux.

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION DES OFFICIELS

CRITÈRES D'ÉVALUATION DU CHEF DE COMPÉTITION			
NIVEAU	POUR ATTEINDRE CE NIVEAU	POUR MAINTENIR CE NIVEAU	NIVEAU DE TOURNOI
S	<ul style="list-style-type: none"> · Demander et/ou obtenir une recommandation du coordonnateur des officiels régionaux · Avoir des évaluations de juge valides (peu importe le niveau) pour les trois dernières années · Démontrer son aptitude à satisfaire les exigences pour ce poste 	<ul style="list-style-type: none"> · Agir à titre de chef de compétition lors d'au moins deux tournois sur une période de quatre ans · Recommandations positives du coordonnateur des officiels régionaux 	<ul style="list-style-type: none"> · Sanctionné
HR	<ul style="list-style-type: none"> · Agir à titre de juge d'épreuve lors de plusieurs tournois permettant l'homologation de records · Avoir passé une évaluation de juge de niveau 3 (minimum) · Avoir de l'expérience comme chef de compétition lors d'un événement sanctionné · Avoir participé à une clinique nationale pour les officiels au cours des trois années précédentes 	<ul style="list-style-type: none"> · Clinique nationale pour les officiels tous les cinq ans · Demeurer actif à n'importe quel niveau lors de tournois permettant l'homologation de records et de tournois sanctionnés de SNPC 	<ul style="list-style-type: none"> · Sanctionné · HRC · LCM · HRM · International · Championnats du monde

******* NOTA :**

Tous les quatre ans, les officiels de SNPC doivent présenter une demande de formulaire ROE et en faire parvenir une copie à leur coordonnateur des officiels régionaux.

De plus, pour passer au niveau suivant, les officiels doivent obtenir une recommandation de leur coordonnateur des officiels régionaux.

Légende

Sanctionné – Minimum catégorie 1, conformément au règlement 1.1

HR – Homologation des records

HRC – Homologation des records canadiens

LCM – Liste de classement mondial (homologation)

HRM – Homologation des records mondiaux

International – Championnats de la IWSF ou l'équivalent

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES JUGES DE PLANCHE			
NIVEAU	POUR ATTEINDRE CE NIVEAU	POUR MAINTENIR CE NIVEAU	TOURNOIS
Certification de niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la clinique pour les officiels 	<ul style="list-style-type: none"> • Être juge lors de deux tournois novices par année 	<ul style="list-style-type: none"> • Tournois novices • Tournois provinciaux/nationaux (avec une expérience de cinq tournois novices et sous la supervision d'un juge de niveau 2 ou 3)
Certification de niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaire tous les critères du niveau 1 • Avoir été juge lors d'un championnat national et de deux championnats provinciaux pendant quatre saisons sanctionnées par SNPC. • Avoir jugé lors d'au moins six concours communautaires pendant deux saisons sanctionnées par SNPC/la WWA. • Avoir au moins un an d'expérience au niveau 1 	<ul style="list-style-type: none"> • Être juge lors d'un tournoi provincial/national sur une période de deux ans • Être juge lors de six tournois novices sur une période de deux ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Tournois novices, provinciaux et nationaux (à titre de juge en chef)
Certification de niveau 3 (INT)	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter tous les critères des niveaux 1 et 2 • Juger sous la supervision de deux juges en chef lors de trois événements nationaux, mondiaux ou coupes du monde • Minimum de trois ans d'expérience aux niveaux 1 et 2 	<ul style="list-style-type: none"> • Être juge lors d'un tournoi mondial/Pro Tour par année • Être juge lors d'un tournoi provincial/national par année • Être juge lors d'un tournoi additionnel par année 	<ul style="list-style-type: none"> • Tournois novices, provinciaux, nationaux et mondiaux/Pro Tour

**** Un juge de planche est automatiquement pilote pour ce niveau ou pour un niveau inférieur. ****